

Contrat d'adhésion CollectivLab

I- En bref

CollectivLab Inc. («**CollectivLab**») est d'abord et avant tout un endroit rempli de créateurs passionnés par ce qu'ils imaginent et créent. Vous trouverez ici un incubateur pour entreprises technologiques, un endroit où l'on peut avoir accès à une panoplie de ressources et de services d'ingénierie, d'architecture, de design, de fabrication, de production et bien plus. Nous sommes un accélérateur pour les entreprises qui lancent de nouveaux produits et/ou de nouvelles technologies. CollectivLab est un atelier et bureau collaboratif pour professionnels. Ici, n'importe quelle idée peut prendre forme, peu importe le matériau ou la technique utilisée. Nous accueillons les ingénieurs, les designers, les architectes, les concepteurs et ceux qui ont besoin d'un bureau ou d'un atelier pour réaliser leurs projets. Finalement, tous les espaces sont accessibles en tout temps.

II- Conditions à remplir pour devenir membre

- Fournir un numéro de police d'assurance pour au minimum la responsabilité civile de 2 millions.
- Être gentil.
- Fournir une preuve d'adresse civile.
- Faire le paiement du mois à venir.

III- Types de membres et services offerts

Membre Atelier

Un membre "atelier" est entre autre une personne qui développe un entreprise autour d'un service de fabrication ou de production. Les services offerts par ces derniers incluent, mais ne se limitent pas à :

- Découpe CNC
- Découpe et de gravure laser
- Finition / peinture
- Usinage conventionnel et CNC
- Soudure
- Travail des métaux
- Travail du bois
- Travail des plastiques
- Travail des matériaux composites

- Moulage
- ...

Les membres atelier ont la priorité sur l'utilisation des équipements et espaces de travail respectifs. Le développement des espaces de travail et leur aménagement sera fait de manière à s'adapter aux besoins des membres atelier tout en laissant les postes de travail accessibles pour les autres membres.

Les membres atelier seront tout autant les bienvenus pour utiliser l'espace de bureau partagé, mais ils n'auront pas de bureau attribué comme les membres bureau. La cuisine, la table de travail collective et la salle de conférence sont accessibles à tous.

V- Membres bureau

Les membres bureau sont principalement des créateurs, ingénieurs, techniciens, designers, architectes, consultants, inventeurs, etc. Que ce soit dans l'idée de lancer un nouveau produit, une nouvelle technologie ou d'offrir un service, ces différents professionnels partagent un lieu chaleureux, amical, organisé, respectueux et collaboratif.

Les membres bureau peuvent également utiliser les postes de travail spécialisés seulement après avoir reçu les formations adéquates ou après avoir fait la preuve de leurs compétences sur les équipements en question.

VI- Les membres en général

Nous encourageons les membres à s'entre-aider. L'échange de connaissances et de services est au cœur de CollectivLab. Nous croyons que la collaboration est la magie qui permet de réaliser les projets les plus ambitieux et que souvent elle peut nous guider rapidement vers des solutions efficaces.

Les nouveaux membres sont initiés par David pendant environ une demi-journée pour se familiariser avec l'espace et les pratiques.

VII- Ce qui est inclus dans les tarifs

Un abonnement de 340 \$/mois est requis pour avoir accès à l'espace et aux services de base (les « **Services** ») :

Pour tous les membres, les services de base incluent

- Coin casse-croûte
- Café

- Eau de source
- Chill Zone + Projecteur + Roller white boards pour brainstormer.
- Espace collaboratif
- Wi-Fi
- Imprimante
- Salle de rencontre privée
- Accès au magasin
- Espace de rangement personnel
- Accès à un large réseau de fournisseurs et de sous-traitants
- Visibilité au travers du site web de CollectivLab et des différentes plates-formes

Pour un membre bureau, les services de base incluent aussi :

- Bureau personnel.
- Filière personnelle barrée (nous ne sommes pas responsables des items volés ou endommagés).

Pour un membre atelier, les services de base incluent aussi :

- Priorité sur les machines de production.
- Coffre d'outil et petit espace personnel dans l'atelier.

Charte des coûts pour l'utilisation des postes de travail

La charte prend la forme suivante :

Poste de travail	Taux Prod	Taux R&D	Base
Atelier de bois	15,00 \$	5,00 \$	H
Découpe et gravure Laser	21,00 \$	7,00 \$	H
Chambre de peinture	21,00 \$	7,00 \$	H
Router CNC	33,00 \$	11,00 \$	H
Atelier de métal	15,00 \$	5,00 \$	H
Soudure	18,00 \$	6,00 \$	H
Usinage	21,00 \$	7,00 \$	H
Storage	0,10 \$	0,10 \$	Pi ² /J

Il y a 2 modes de facturation pour les différentes stations de travail si le travail est à des fins de production ou de R&D. Le travail à des fins personnelles, R&D privé au membre ou à des fins de formation rentrera dans la catégorie R&D. Le taux de facturation pour la seconde catégorie est de 1/3 (33 %) du taux de production.

La charte précédente est représentative des coûts actuels. La charte sera mise à jour sur le site web dans une section réservée à celle-ci. S'il y a une différence entre la liste sur le site web et la charte sur le contrat, la liste sur le site web sera la référence à utiliser.

La rentrée des heures d'utilisation des postes de travail est notée sur une feuille d'utilisation par membre. Chaque membre assume l'entière responsabilité de saisir son utilisation des postes de travail et la liste du matériel et des produits qu'ils ont obtenus dans le magasin.

L'addition des heures de production est établie sur une base pratique. Pour comprendre cela, les membres doivent faire preuve de jugement et évaluer les avantages qui découlent de l'utilisation d'un poste de travail. Par exemple, si un membre a prévu de faire un contrat de découpe laser en 4 heures pour un client et qu'il lui faut 6h pour le compléter, il est autorisé de rentrer 4 heures. Cette règle flexible existe pour permettre aux membres de cumuler des contrats et de libérer un facteur de stress lorsque des problèmes surviennent. Cependant, cela ne devrait pas devenir une habitude. Si le contrat de production est bien rémunéré, il est attendu du membre de saisir toutes les heures occupées sur le poste de travail.

Dans le cas de formation, de travail personnel ou de R&D, la règle précédente n'est pas applicable et toutes les heures d'occupation d'un poste de travail devraient être notées au taux de 33% du taux de production.

VIII- Achat, vente et location d'inventaire *(Pas encore en pratique)*

Chaque membre peut acheter et déposer des biens dans l'inventaire. Jusqu'à ce que l'application web soit créée, la gestion des biens de consommation sera gérée sur une feuille d'inventaire qui sera remplie par les membres tous les mois.

Au niveau administratif, un pourcentage des ventes sera retenu pour financer la gestion de l'inventaire. Les conditions pour ce service spécifique prendront l'allure qui suit :

- Un membre qui dépose un item doit entrer le montant qu'il veut recevoir pour la vente de ce dernier. Le montant de vente de l'objet sera ajusté de 15% pour couvrir les frais du système. Un membre qui retire un objet qu'il a déposé lui-même payera des frais de storage de 5%.
- Lorsqu'un item déposé par un membre est vendu, un crédit de la valeur de la transaction -15% lui est maintenant disponible pour faire des achats dans l'inventaire ou sinon, il est toujours possible de faire une demande de remboursement qui sera applicable à la fin du mois.
- Quand un membre désire un paiement pour les profits qu'il a fait à travers le service, il doit simplement envoyer une facture de vente à david@collectivlab.com. Les paiements seront émis à la fin de chaque mois pour les factures reçues avant

- le 25 du mois inclusivement. Une fois le chèque émis, le compte du membre sera ajusté du montant payé.
- À la fin de chaque mois les comptes en négatif seront chargés sur la facture mensuelle.
 - Le prix des items déposés doit être représentatif du prix du marché et en cas de doute, le montant de McMaster peut être pris en référence en ajustant le taux de change au moment de la rentrée des données.
 - Si l'administration de CollectivLab décide d'enlever un item de l'inventaire qui a été déposé par un membre, le membre en question sera avisé et pourra récupérer son item sans frais additionnels.

IX- Conditions de paiement

La facturation se fera mensuellement, et l'abonnement devra être payé à l'avance au plus tard le 5^e jour de chaque mois. L'utilisation des machines ainsi que les comptes d'achats et de location seront comptabilisés jusqu'au dernier jour de chaque mois. Un membre voulant mettre fin à son abonnement doit avertir avant la fin du mois en cours. Les frais de membres ne sont pas remboursables.

Pour les membres qui veulent débiter un abonnement en cours de mois, le montant à débiter sera calculé au prorata des jours restants du mois en cours.

X- Varia

1. Les espaces de bureau doivent être généralement calmes et silencieux pendant les heures de bureau. Après les heures de bureau la musique plus forte, les conversations animées, les cocktails sont autorisés;
2. Les heures de bureau sont de 6h le matin à 17h le soir;
3. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés;

XI- Absence de contrat de société

1. CollectivLab n'a aucunement pour effet de former une société de personnes, un partenariat ou toute autre relation autre que celle d'un fournisseur de services;

XII- Règles d'usage

1. Les Services de CollectivLab vous sont offerts, les soussignés sont soumis aux Conditions d'utilisation suivantes. CollectivLab se réserve le droit de mettre à jour les conditions d'utilisation. CollectivLab tentera de vous contacter dans les 30 jours suivants leur promulgation en utilisant les informations de contacts que vous avez fournies.
2. La clause d'utilisation de nos Services interdit d'utiliser les Services de CollectivLab à des fins illégales ou frauduleuses par ces termes. Vous ne pouvez pas utiliser les Services d'une manière qui pourrait endommager l'équipement, le Serveur et le réseau de CollectivLab.
3. Dans votre participation et votre utilisation des Services, vous ne pouvez pas :
 - a. Faire usage des Services dans le cadre de concours, des systèmes pyramidaux, de chaînes de lettres, courrier indésirable, pourriel, ou n'importe quel message duplicatif ou non sollicité (commercial ou autre);
 - b. Diffamer, abuser, harceler, traquer, menacer ou autrement violer les droits légaux (tels que les droits publics et privés) d'autrui;
 - c. Publier, afficher, télécharger, distribuer ou diffuser des contenus inappropriés, profanes, diffamatoires, obscènes, indécents ou de source illégale, nom, matériel ou information à propos ou par CollectivLab;
 - d. Télécharger, ou rendre accessible des fichiers qui contiennent des images, photographies, logiciels ou tout matériel protégé par la loi de la propriété intellectuelle (ou par les lois du privé et du public), sauf si vous avez les droits exclusifs du contenu;
 - e. L'utilisation de matériaux et d'information, incluant les images et photographies, logiciels ou autres matériaux qui sont disponibles à l'intermédiaire des Services ou de toute autre manière qui inflige les droits d'auteurs, la marque CollectivLab, brevet, secret commercial, ou tout autre droit propriétaire du parti responsable;
 - f. Le transfert de fichiers qui contiennent des virus, Trojan, bombes à retardement, 'cancelbots', fichiers corrompus, ou tout autre fichier ou programme similaire qui pourraient endommager les opérations de l'ordinateur ou de la propriété des autres;
 - g. Le téléchargement de tout fichier que vous connaissez ou que vous devriez raisonnablement savoir ne peut être légalement reproduit, affiché, exécuté, et/ou distribué;

- h. Restreindre et interdire les autres utilisateurs d'apprécier et de faire usage de nos Services;
- i. Violation de toute loi et réglementation applicable;

XIII- Confidentialité

1. Au cours de votre participation et votre usage des Services, vous reconnaissez et acceptez que vous ayez accès à des informations confidentielles. Nous tenons à souligner que les « Informations confidentielles » signifient des données entières ou fragmentées qui sont divulguées par CollectivLab ou un membre qui fait partie de CollectivLab, et qui n'est pas public, confidentiel ou exclusif.

L'information confidentielle inclut et ne se limite pas aux informations des affaires, ventes, opérations, savoir-faire, secrets commerciaux, technologie, produits, employés, clients, plan d'affaires, information financière, services, affaires commerciales. Toute connaissance acquise par l'analyse ou l'observation et/ou l'accès aux installations, système informatique et/ou livres, états financiers et analyses, compilations, études ou tout autre document par CollectivLab et ses membres incluant tout dérivé qui résonne à l'Information confidentielle; ou toute autre information que vous êtes tenu de garder confidentielle ou avoir des raisons de savoir que l'information devrait être traitée confidentielle.

- a. Votre participation et votre usage des Services vous obligent à
 - i. maintenir l'Information confidentielle strictement confidentielle;
 - ii. ne pas divulguer l'Information confidentielle à un tiers parti;
 - iii. ne pas utiliser l'Information Confidentielle de manière directe ou indirecte de manière à nuire à CollectivLab, ses membres et les utilisateurs des Services.
- b. Toutes les Informations Confidentielles demeurent la propriété exclusive de CollectivLab ou de ses membres. Vous reconnaissez et acceptez que rien dans cet accord ou votre participation ou utilisation des services ne sera interprété comme accordant des droits à vous, par licence ou autrement, dans ou à toute Information confidentielle ou tout brevet, droit d'auteur ou autre.

XIV- Participation dans ou Utilisation des Services

Vous reconnaissez que vous participez ou utilisez les Services de votre plein gré et de votre décision. Vous reconnaissez que CollectivLab n'est aucunement responsable de votre accès, de votre participation, de votre utilisation des Services, ou de toute perte d'information résultant d'une telle participation ou utilisation.

XV- Exclusion des garanties

Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, CollectivLab offre des services « tels quels » et avec tous les défauts, et rejette par la présente à l'égard des services toutes les garanties et conditions, soit express, implicite ou statutaire, incluant, mais sans se limiter (le cas échéant) aux garanties, obligations et conditions liées à : qualité marchande, adéquation à un usage particulier, absence de virus, exactitude ou exhaustivité des réponses, résultats, effort professionnel et absence de négligence. En outre, il n'y a aucune garantie, devoir ou condition de titre, plaisir tranquille, possession tranquille, correspondance à la description ou non-violation. Vous reconnaissez qu'il y a des risques de travailler dans un espace collectif et le risque entier quant à la qualité, ou résultant de la participation ou de l'utilisation des services, vous appartient.

XVI- Exclusion des Incidents, Conséquences et autres Dommages

Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, CollectivLab ou ses filiales et leurs dirigeants du passé, présent et futur, actionnaires, membres, représentants, employés, successeurs et ayants droit, conjointement ou individuellement, ne seront en aucun cas tenus responsables des dommages punitifs, indirects ou autres (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages pour : les pertes et gains de profits, perte d'informations confidentielles ou autres, interruption des affaires, blessure personnelle, atteinte à la vie privée, non-respect de toute obligation (y compris de bonne foi ou de diligence raisonnable), négligence, et toute autre perte pécuniaire ou autre perte liée) autrement à la participation ou à l'impossibilité de participer ou d'utiliser les services, découlant de toute manière liée à la participation ou d'utiliser les services, la disposition ou l'impossibilité de participer ou d'offrir des services, en vertu de ou en relation avec une disposition de la présente convention, même dans le cas d'une faute, de négligence, de responsabilité stricte, rupture de contrat ou violation de la garantie de CollectivLab, et même si CollectivLab a été informé de la possibilité de tels dommages.

XVII- Terminaison

CollectivLab se réserve le droit de mettre fin à tout Service à tout moment. CollectivLab se réserve en outre le droit de mettre fin à votre participation et à votre utilisation de tout service, immédiatement et sans préavis, si vous ne vous conformez pas au présent contrat.

XVIII- Sévérité

Dans le cas où une disposition ou une partie du contrat est jugé invalide, illégal ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, en entier ou en partie, les dispositions restantes ne seront pas affectées et resteront en vigueur dans toute la mesure du possible permis par la loi applicable.

XX- Loi applicable et juridiction

La présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et chaque parti mentionné accepte irrévocablement de se conformer à la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

Signé à Montréal en ce _____ jour du mois de _____ 20____

Nom en lettres moulées

Signature

Initiales _____